

Département de la Vendée (85)

Commune de Saint-Benoist-sur-Mer

Lieu-dit: "Le Point du Jour"

Lotissement "Le Clos de Bellevue 2"

Maitre de l'ouvrage
COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT

LOT n°13

Date : Avril 2020

Echelle : 1/250

Référence : L 14 5885

Informations :

Référence cadastrale: ZA n°190 et 192
Superficie de lot : 565m²
Superficie de plancher : 282m²
Emprise au sol : 282m²

Documents :

PA 085 201 14 S001
en date du 04 Septembre 2014

Systèmes de coordonnées :

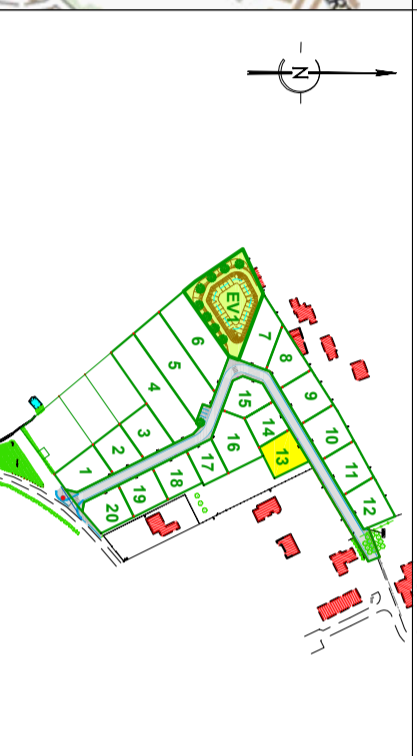
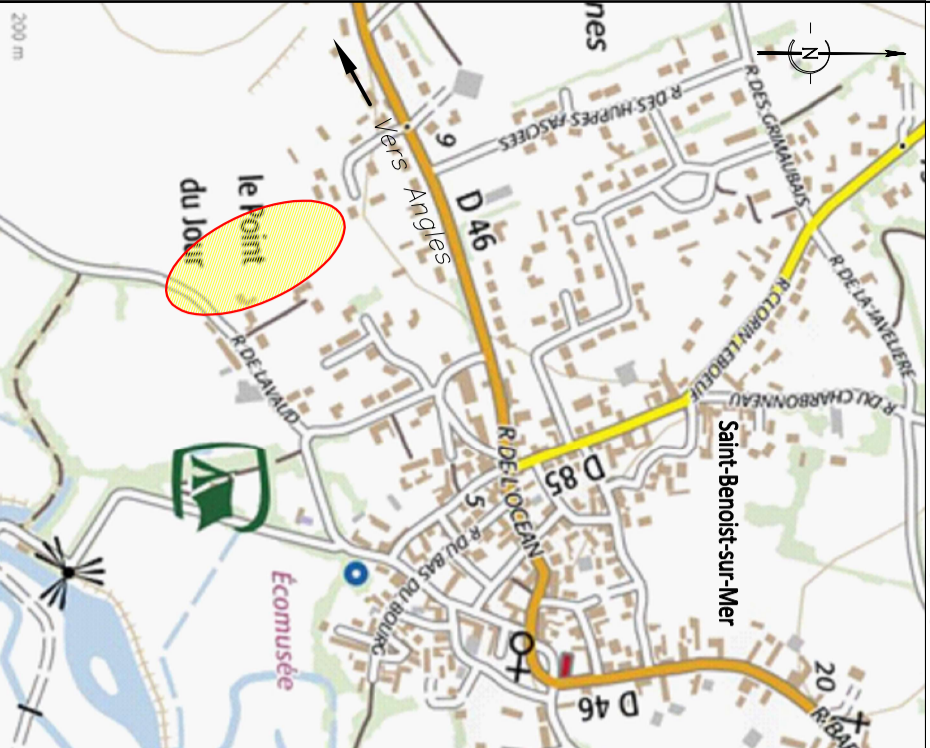
Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE

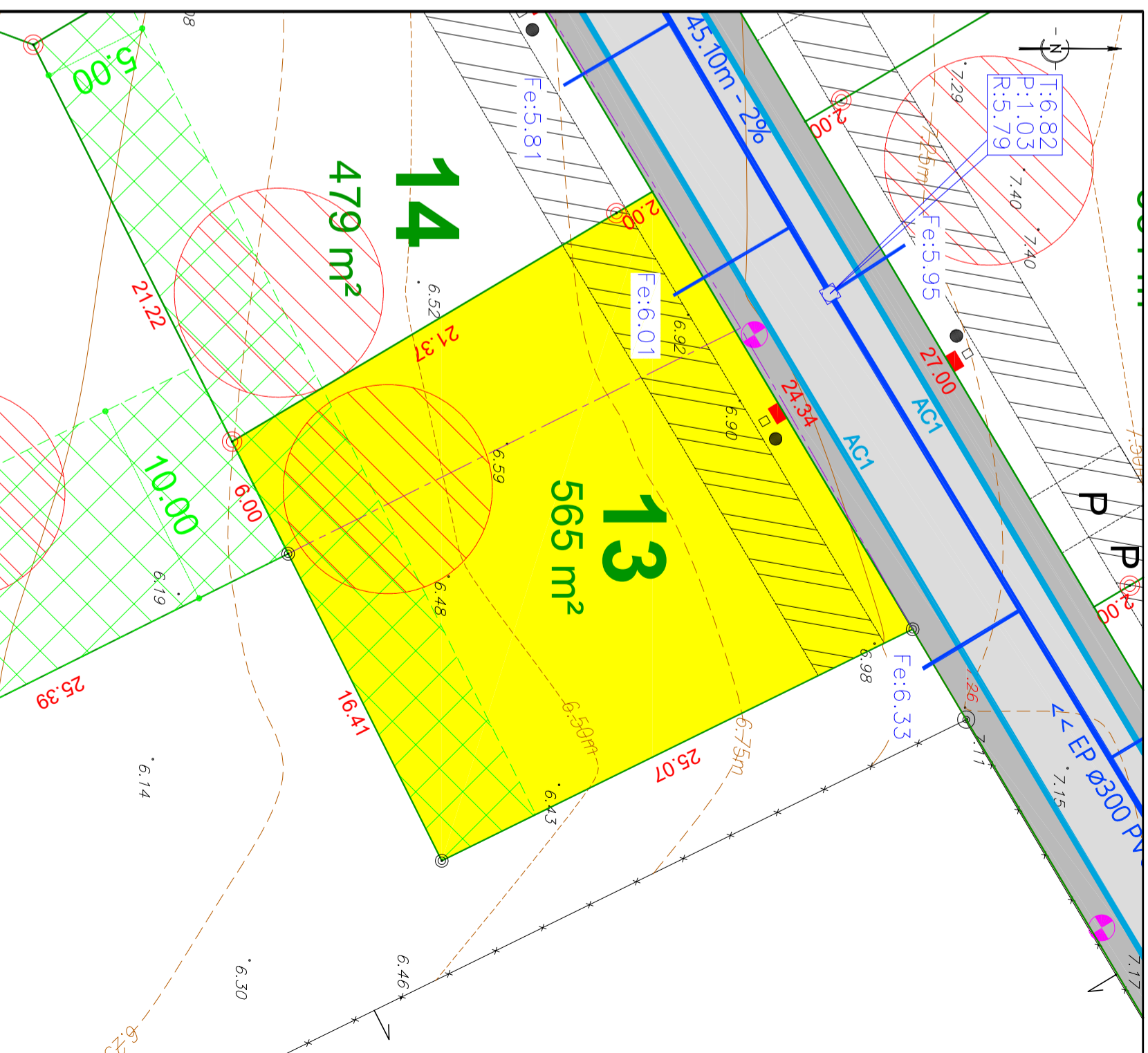
SANS ÉCHELLE



SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU

GÉOMÈTRE-EXPERT
GIANT DU CADRE DE VENDÉE

Centre d'Affaires Sème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OULONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OULONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr



	Borne O.G.E.		Signalisation		Réseau E.P.
	Altimètre		Morquage		Altimètre fil d'eau
	Profondeur		Chaussée : enrobé 120kg		Branchement EDF, FT, AEP
	Altitude radier		Trottoir : bi-couches		Candélabre
	Présomption d'apportance		Pelouse		
	Référence cadastrale		Zone d'implantation des constructions sans clôture (de 1,50m à 5,00m) ou de 5m, clôture obligatoire		
	Bordure T1		Assainissement individuel (emplacement indicatif)		
	Bordure AC1		Plantations		
	Espace libre à planter				
	Parking privé				
	Parking ouvert sur la voie				
	Chaussée : enrobé 120kg				
	Trottoir : bi-couches				
	Accès automobile interdit				
	Fusible				
	Altimètre relevé avant travaux				

Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.